

Lettre d'information n° 3



Chères Angeoises, chers Angeois,

Comme à l'accoutumée, vous trouverez dans cette troisième petite lettre d'information, quelques rappels d'ordre général concernant en particulier la sécheresse et les déchets ménagers. Nous vivons à l'heure actuelle une époque très atypique en termes de météorologie, puisque nous n'avons enregistré pratiquement aucune précipitation depuis le mois de juin dernier. Et l'été est toujours présent à la mi-octobre ! Pour ce qui est des déchets ménagers, nous relayons dans ce bulletin les actions de communication des services du Grand Belfort au profit d'un tri plus efficace.

Concernant la vie de notre village, nous vous rappelons que des cours de gymnastique sont prodigués chaque lundi soir dans notre salle communale de 19h30 à 20h30. Il est encore temps de vous inscrire !

Après le succès de la fête de la musique en juin, l'association Pyxis organise un concert "jazzy" le dimanche 28 octobre prochain à 16h. Ne manquez pas ce concert, la qualité est de mise !

Enfin, pour célébrer de manière plus formelle le centenaire de l'armistice de 1918, nous nous sommes associés avec les communes de Lachapelle-sous-Rougemont et de Petitefontaine. La cérémonie aura donc lieu au Carré Militaire du cimetière de Lachapelle puis au monument aux morts de cette commune. C'est un événement important et nous espérons que vous viendrez nombreux avec vos enfants assister à cette cérémonie.

Bien à vous et bonne lecture.

Michel NARDIN, Maire

Mairie d'Angeot

2 Rue de l'École

90150 Angeot

☎ : 03 84 23 84 87

✉ : mairie.angeot@orange.fr

Site internet : www.mairie-angeot.fr

Permanences :

mardi

8h00 – 12h00 et 14h00 – 18h00

vendredi

14h00 – 18h00

Fermé tous les 1^{er} mardis
après-midi de chaque mois



A noter !

Vous l'avez tous constaté : depuis le mois de juin, le déficit pluviométrique est très important. Comme il est associé à des températures relativement élevées, la sécheresse est d'autant plus sévère. Nous tenons donc à vous rappeler que nous sommes toujours en état de crise. Les interdits d'arrosage, lavage de voiture, ... sont évidemment toujours d'actualité et tout manquement constaté par la police de l'environnement peut être sanctionné. Il vous est ainsi demandé d'être vigilants et d'adopter un comportement citoyen en évitant tout gaspillage afin de préserver les ressources en eau. Merci de votre compréhension.

GYM

L'Association « Gym Plus » vous donne rendez-vous :

**Les lundis de 19h30 à 20h30
(sauf vacances scolaires)
à la salle Camille d'Angeot**



pour des cours de step, stretching, abdos fessiers, gymnastique...

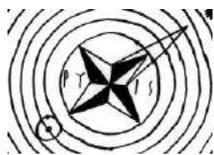
si vous souhaitez des informations :

121 Avenue Jean Jaurès – 90000 BELFORT

☎ : 03 84 58 17 23 - ✉ : secretariat@gymplus.fr

<https://gymplus.fr/>

CONCERT



« Musique à la volée » : Concert de jazz à Angeot

Pour la quatrième année, l'Association Pyxis organise un concert d'automne à Angeot.

Cette année, c'est Jean-Marie Aubert (piano jazz et saxophone) et Georges Guy (guitare) qui vont nous enchanter avec un programme jazzy fort sympathique qui nous permettra d'entendre des standards arrangés pour leur duo et aussi des compositions personnelles.

Venez nombreux profiter de ce moment convivial le jour où nous passerons à l'heure d'hiver :

**Dimanche 28 octobre 2018
16 heures à la mairie d'Angeot**

C'est gratuit !

CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE

Pour célébrer le **centenaire de l'armistice de 1918** comme il convient, il nous a paru souhaitable de nous regrouper avec les communes de Lachapelle-sous-Rougemont et de Petitefontaine.

Ainsi, la cérémonie du dimanche 11 novembre 2018 aura lieu à partir de 10h au Carré Militaire du cimetière de Lachapelle-sous-Rougemont et se poursuivra au monument aux morts de cette commune. Vous trouverez ci-dessous une invitation détaillant les modalités de la cérémonie.

Les enfants tiendront un rôle important dans cette cérémonie et nous espérons que vous viendrez nombreux y assister (parking obligatoire derrière la mairie de Lachapelle et non au cimetière !).

Invitation



COMMEMORATION DE L'ARMISTICE

Michel NARDIN, maire d'Angeot
Eric PARROT, maire de Lachapelle sous Rougemont
Michel SCHNOEBELEN, maire de Petitefontaine
Et les associations d'anciens combattants

QUAND
11 novembre 2018
à partir de 10h

Où
Lachapelle sous Rougemont
Cimetière, rue de la 1ère armée
(Stationnement obligatoire derrière la mairie)

Au programme :

- Cérémonie du souvenir avec les CM2 au carré militaire
- Cortège vers la place de la Mairie
- Lâcher de ballons décorés des colombes de la paix faites par les enfants
- Ecoute des cloches sonnant à la volée de 11h à 11h11
- Appel aux morts des 3 villages devant le monument
- Cortège vers la salle des associations pour voir une exposition préparée par les CM2 et prendre le verre de l'amitié offert par les 3 villages
- Visite par groupes de la fresque réalisée pour l'occasion par Pierre Le Preux dans la chapelle Grisez

VENEZ NOMBREUX !

Prolongez cette journée !
Samedi 17 novembre 17h30
Salle des associations de Lachapelle
Projection gratuite du film documentaire (52 minutes)
« Là où poussent les coquelicots »



LE TRI

GUIDE DU TRI

EXTENSION
DE TRI



**DANS MON BAC
RECYCLABLE,
JE METS :**



tout les papiers, journaux,
magazines, livres, cahiers,
enveloppes



les cartons, les briques de lait,
de soupe et de jus de fruit



les bouteilles et flacons
en plastique



les emballages plastiques



les boîtes de conserve,
bidons de sirop, canettes vides,
aérosols, barquettes alu



Les bouchons métalliques
et capsules



**DANS MON BAC
ORDURES,
JE METS :**



les restes de repas



les débris



les couches



**DANS LE
CONTENEUR
VERRE,
JE METS
UNIQUEMENT :**



Je mets les bouchons
métalliques dans le bac
jaune pour permettre
leur recyclage.

Tous les autres objets en
verre (vitraux, vaisselle,
miroirs...) sont à déposer
en déchetterie ou en
faible quantité dans
le bac brun.



**À LA
DÉCHETTERIE,
J'APPORTE :**



Les déchets verts



Lampes, tubes



Les déchets
électroniques et
électriques,
les piles



Les déchets
dangereux,
toxiques



Les textiles



Les encombrants

Châtenois-les-Forges
route de Brevilliers

Danjoutin
ZAIC du Grand-Bois

Sermamagny
sur la desserte du
Pays-Sous-Vosgien (RD5)

Fontaine
sur l'aéroparc
(déchetterie mobile)

HORAIRES

L'été (15 avril > 14 octobre)

Du lundi* au vendredi :
9 h 30 - 12 h et 13 h 30 - 18 h

Samedi : 9 h - 18 h

L'hiver (15 octobre > 14 avril)

Du lundi* au vendredi :
9 h 30 - 12 h et 13 h 30 - 17 h

Samedi : 9 h - 17 h

(* Sauf Châtenois-les-Forges)

Déchetterie mobile

Jeudi et vendredi : 12 h - 19 h
Samedi : 9 h - 12 h et 13 h - 17 h



PLUS DE RENSEIGNEMENTS : 03 84 90 1171
POUR EN SAVOIR PLUS SUR LA COLLECTE DES DÉCHETS :
L'application mobile : belfort-officiel.com/belfortdechets
Grandbelfort.fr

GRAND
BELFORT **B**

BOIS – AFFOUAGE FAÇONNÉ

Conditions générales de l'affouage :

L'affouage est partagé par foyer. Sont admises au partage de l'affouage les personnes qui possèdent ou occupent un logement fixe et réel dans la Commune au moment où le Conseil Municipal arrête la liste annuelle des affouagistes (rôle d'affouage).

Conditions d'enlèvement de l'affouage communal :

Pour entrer en possession de sa portion d'affouage, le bénéficiaire doit être inscrit sur le rôle, avoir payé sa taxe, avoir pris connaissance et avoir signé le règlement 2018 d'affouage de la Commune d'Angeot, présenter une copie de l'attestation d'assurance « responsabilité civile ». **Les lots sont stockés en bord de chemin, l'enlèvement sera facilité cette année et se fera donc depuis la route forestière, réduisant ainsi les risques de tassement des sols forestiers.**

L'affouage façonné, c'est ce que nous appelions jusqu'alors la vente de bois de chauffage. Ce sont des piles de bois enstérées, à charger en forêt.

Indiquez vos souhaits en quantité et variétés. (150 stères devraient être disponibles).

Suivants les quantités totales demandées par les affouagistes les quantités individuelles seront proratisées en fonction du volume de bois disponible/demandé.

La portion d'affouage est délivrée en forêt, **parcelle 5**.

Une portion se compose d'une ou plusieurs piles identifiées par des numéros de lot. Selon les répartitions des piles réalisées par le bucheron, la quantité par affouagiste sera arrondie au stère supérieur.

L'attribution des portions est faite par tirage au sort après le **11 novembre 2018**.

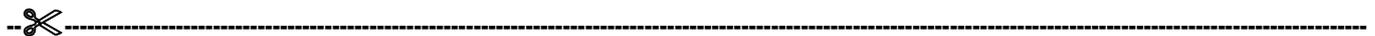
Taxe d'affouage :

Le montant de la taxe d'affouage par variétés est de :

Chêne : 36€/stère

Mélange : 37€/stère

Hêtre / Charme : 38€/stère



Inscription affouage façonné

M. /Mme :

Adresse :

Téléphone :

Est intéressé(e) par :

Chêne :/ stères

Mélange :/ stères

Hêtre/Charme :/ stères

Les erreurs de tri coûtent cher à la collectivité et elles ont un impact sur l'environnement.

Dans le Grand Belfort, bien trier les déchets est un devoir pour chacun.

Les usagers qui ne trient pas leurs déchets s'exposent désormais à une amende de 35 €.

DANS LE GRAND BELFORT

MAL TRIER ÇA COÛTE BONBON*



***Amende
35 €**

JE TRIE MAL MES DÉCHETS
REFUSER DE TRIER OU NE PAS
RESPECTER LES CONSIGNES EST
PASSIBLE D'UNE AMENDE.

Dans le Grand Belfort, bien trier ses déchets
est un devoir pour chacun
-> Les bons gestes sur www.grandbelfort.fr (rubrique déchets)

GRAND
BELFORT **B**

INFORMATION DE DERNIÈRE MINUTE

Du lundi 22 au mercredi 24 octobre 2018, la circulation de tous les véhicules sera interdite dans les deux sens, entre le carrefour RD83/RD11 (Lachapelle-sous-Rougemont) et le carrefour RD11/RD27 (Angeot) pour des travaux d'enrobés. Si vous devez aller en direction de Lachapelle-sous-Rougemont, il faudra emprunter la Rue de l'École.